

MARCOLS les EAUX

Bulletin municipal 2016



Commune membre de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)

Le Carambole café

Épicerie, dépôt de pain
Bistrot, café, restaurant, pizzeria
Le village - 07 190 Marcols les Eaux
Tel : 04 75 29 45 13

Espace Pizza 07

Pizzas à emporter
Le village - 07 190 Marcols les Eaux
Mobile : 07 70 89 64 64

Domaine de Salomony

Chambres et table d'hôtes, gîtes ruraux, salon de thé
Dans un cadre naturel et préservé en bord de rivière
Salomony - 07 190 Marcols les Eaux
Tel / fax : 04 75 65 61 65
Site internet : domaine-salomony-ardeche.fr

Gîte de Sénoullis

Gîtes de 2 à 4 personnes
Dans une vallée isolée et préservée à 1 000 m d'altitude Accueil de randonneurs
Sénoullis - 07 190 Marcols les Eaux
Mobile : 06 98 71 00 16
Courriel : gite@senoullis.com | Site internet : senoullis.com



Marcolaises, Marcolais

L'année 2016 qui vient de s'écouler aura été l'année de l'achèvement (ou presque) de la reconstruction des dégâts occasionnés par les orages de 2013, 2014 et 2015.

La passerelle financée par l'Etat et le Département à raison de 50% et inaugurée officiellement le 18 juin mais aussi, le pont de Cros financé lui à 80% en sont les deux reconstructions les plus remarquables. En revanche, la réfection de nos voies communales mais aussi de certains de nos chemins ruraux, faiblement subventionnée, nous a obligés à emprunter 350 000 euro. Pour les habitants de Veyries, Mauras ou pour tous ceux qui empruntent la route de la Grange ou celle de la Combe, ce n'était certainement pas un luxe, n'est-ce pas ? En contrepartie, nous devons rembourser 27 000 euro par an pendant 15 ans. Nous avons bien sûr envisagé cet investissement pour les années à venir surtout jusqu'en 2023 où nous finirons de rembourser la dette de l'ancienne Communauté des communes des Châtaigniers. Mais une baisse imprévue des dotations de l'Etat fragilise aujourd'hui l'équilibre de notre budget général. Et comme ses recettes reposent aussi sur les différents loyers que la commune perçoit sur les différents bâtiments qu'elle gère (appartements, garages, multi service), toute perte à ce niveau devra alors être compensée par une hausse des impôts locaux. En 2017, nous allons ainsi être probablement contraints de les augmenter d'environ 6% par rapport à 2016 en prévision de mauvaises surprises malheureusement toujours possibles.

Des travaux importants ont aussi été réalisés par nos deux cantonniers sur les toilettes publiques et les différents murs écroulés en 2014 et 2015 d'où l'importance de leur maintien sachant que nous employons Jean Michel par le biais d'un contrat d'emploi aidé et que nous ne pourrions le conserver que si cette opportunité continue à nous être offerte.

En 2017, vous le comprendrez, nos ambitions vont être beaucoup plus modestes. Nous prévoyons néanmoins des travaux d'entretien de murs, de fossés, l'ouverture des toilettes au public, la mise en accessibilité de l'accès à la salle de Gourjatoux, la fin des travaux de la place de la mairie avec la mise en pierres apparentes du mur de soutènement jusqu'à celui des toilettes sur lequel nous poserons un panneau d'affichage public et la pose de la signalisation pour limiter la vitesse sur l'ensemble du territoire de notre commune. Les travaux d'AEP, conjoints à ceux de l'assainissement, du quartier de la Vouly débuteront au printemps en corrélation avec la CAPCA. Et il faudra certainement gérer des imprévisibles où il nous faudra...improviser !

Je terminerai en remerciant les Marcolais qui ont su se montrer patients dans l'attente d'une route praticable, d'un passage au-dessus de la Glueyre, en acceptant parfois

quelques désagréments autour de leur clôture déplacée, des planchers rayés par les gravillons, du bruit et des odeurs occasionnés. Mais le jeu en valait quand même la chandelle.

Je remercie pour le travail accompli l'ensemble du Personnel, mes Adjointes et plus largement tous les membres du Conseil municipal à l'intérieur duquel je déplore la démission de Sabine. Je tiens enfin à saluer le travail de toutes les associations et de tous leurs bénévoles, structures indispensables à l'animation de notre commune.

Je souhaite à tous une bonne année 2017 remplie de joies, de paix, de tolérance et surtout une excellente santé.

Sommaire

2

Notre intercommunalité

3

Principales décisions de 2016

6

Les budgets de 2016

11

Vie sociale

14

Vie associative

21

Etat civil

22

Renseignements utiles

24

Quelques rendez-vous pour 2017

Des nouvelles de notre intercommunalité

La nouvelle CAPCA débute par un oxymore : un changement dans la continuité.

En effet, si elle est composée aujourd'hui de 42 communes (les 35 de l'ancienne CAPCA et les 7 du pays de Vernoux), soit un peu plus de 43 000 habitants, la présidence est restée à Laetitia Serre, réélue dès le 1^{er} tour. Dans la foulée, l'intégralité de l'ancien bureau sera reconduite enrichie par l'apport d'Arllette Allard, maire de Silhac et ancienne vice-présidente de la Communauté des communes du pays de Vernoux. Bien que plus petite cette intercommunalité très dynamique était assez similaire à la nôtre. Elle apportera une certaine complémentarité dans des compétences où elle était en avance sur nous, notamment dans le domaine du développement durable.

Les incidences financières sur les administrés marcolais seront insignifiantes, quelques légères hausses compensées par quelques légères baisses. En revanche, les services administratifs et les élus seront beaucoup plus mis à contribution.

La CAPCA vient de mettre en place un service d'aide à domicile pour les personnes âgées pour traiter les différentes démarches qu'elles ont à entreprendre (déclaration des impôts, demande d'APA...). Voir explication ci-contre. Il constitue un prélude au service itinérant d'aide à la personne plus généraliste dont la commission que je préside s'est fait un devoir de mettre en œuvre dans les années à venir.

Notre "interco" a aussi finalisé avec nous, par le biais de son CIAS, les clauses du portage de repas à domicile.

Elle adhère aussi à Mission locale à l'intention des 16/25 ans et siège maintenant à son Conseil d'administration.

Elle offre, dès aujourd'hui, la possibilité à ses habitants d'emprunter les cars scolaires, à vide ou en charge mais dans ce cas uniquement selon les places disponibles, pour leur transport à des tarifs imbattables, 1€ au plus. Voir explication ci-contre.

Elle a enfin pris l'engagement et elle s'en est donné les moyens (625 000 euros par an) de relier par la fibre la quasi-totalité de ses communes dont la nôtre dans un délai maximum de 8 ans. Il faudra pour cela, le moment venu, donner un nom à toutes nos voies, nos venelles, notre route, nos chemins. Barnabé Louche, élu de Privas et Conseiller communautaire délégué en charge du numérique, veille sur cette réalisation, on peut lui faire confiance.

Vous voyez, l'influence de notre "interco" grandit de jour en jour. Elle vient de prendre la gestion et la direction du théâtre de Privas.

Je vous tiendrai informés au fur et à mesure de son évolution.

Michel Gemo

Service d'assistance administrative

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche s'engage pour accompagner dans les meilleures conditions les seniors dans leur vie de tous les jours

C'est pourquoi son Centre Intercommunal d'Action Sociale propose désormais un service d'accompagnement administratif au domicile des personnes de 60 ans et plus sur l'ensemble du territoire

Il s'agit d'offrir un service gratuit afin de :

- Faciliter la compréhension des documents administratifs ainsi que les contacts et les relations avec les administrations publiques et autres organismes.
- Fournir un appui et une aide à la rédaction des correspondances courantes, aux formalités administratives (remplir un formulaire...), au règlement et à l'archivage des factures.
- Accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches (APA, retraite, impôts, santé, succession...) auprès des administrations, de la famille ou autres organismes (banques, notaire...).

Renseignez-vous auprès du CIAS Privas Centre Ardèche - Service d'assistance administrative
Tél. : 04 75 20 27 20 (ligne directe)
04 75 64 07 07 (standard)

Courriel : accompagnement-seniors@privas-centre-ardeche.fr



La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche vous propose d'utiliser un nouveau transport collectif encore plus proche de vous.

À noter que sur Privas, vous avez la possibilité de vous rendre à la zone industrielle "Le Lac" (Pôle emploi et commerces par exemple).

Quel que soit le trajet, le tarif reste le même : 1 euro le trajet simple, 8€ le carnet de 10 trajets et 180€ la carte d'abonnement annuelle. Ce transport fonctionne suivant le calendrier scolaire.

Les fiches horaires sont consultables sur le site web : www.privas-centre-ardeche.fr

Roulez malin ! Renseignez-vous auprès de la CAPCA par téléphone au 04 75 64 07 07.

Le 28 janvier

Renouvellement du contrat d'un agent technique.

Monsieur le Maire indique que les démarches pour le renouvellement du contrat CAE CUI de Mr Jean-Michel Mercury au poste d'agent technique, ont été effectuées auprès de Pôle Emploi. Il rappelle que Mr Mercury bénéficie d'un contrat de 35 h qui se termine le 31 janvier 2017.

Il s'avère que l'aide pour le renouvellement a été acceptée et qu'elle sera de 90 % sur 26 h. Le contrat a donc été renouvelé pour une durée d'un an.

Convention pour le déneigement.

Monsieur le Maire rappelle que le déneigement est effectué par deux exploitants agricoles de la commune (délibération du 14 novembre 2013) et qu'ils sont amenés à intervenir également sur les communes d'Albon et Issamoulenc.

Il a été proposé à ces communes un projet de convention avec une répartition des frais au prorata des heures effectuées sur chaque territoire. Cette convention prévoit également la répartition des frais de l'hiver 2014-2015. Le maire rappelle aussi que les heures de déneigement sont réglées directement par chaque commune aux exploitants.

Convention d'élimination des déchets

Monsieur le Maire indique que par délibération du 16 septembre 2015, la CAPCA a décidé d'élargir à tout son territoire l'assujettissement à la redevance spéciale pour services rendus, tous les établissements et administrations qui génèrent des déchets assimilables aux ordures ménagères tout en étant exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour la commune sont concernés l'EHPAD et le camping municipal de Gourjatoux. Le Conseil municipal approuve la convention qui définit les conditions de mise en œuvre de la redevance spéciale qui s'appliquera au camping.

Une annexe définissant les conditions spéciales est jointe à la convention. Pour les calculs un volume de 660 litres par semaine a été retenu.

24 mars 2016

Taux des taxes locale pour 2016

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Il rappelle les taux d'imposition communaux de 2015 :

- Taxe habitation : 15,37 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,75 %
- Taxe foncière (non bâti) : 87,49 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de maintenir les mêmes taux pour l'année 2016, et ce, pour un produit fiscal attendu de 69 368 €

21 avril 2016

Travaux de reconstruction du pont de Cros

Concernant la reconstruction du pont de Cros qui s'était écroulé lors des dégâts d'orages de septembre 2014, Monsieur le Maire présente le résultat de l'appel d'offre de la manière suivante :

- Entreprise MBTP : 59 227 € HT
- Entreprise Jauffre : 63 372,80 € HT
- Entreprise Jouanny – EUROVIA : 52 932,25 € HT
- Entreprise Lextraît : 61 552 € HT

Au vu des critères (valeur technique, développement durable et coût) le Conseil municipal valide le choix des entreprises JOUANNY - EUROVIA et autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Exploitation des gaz de schiste en Ardèche

La commune doit se prononcer sur la pertinence de l'exploitation des gaz de schiste en France et en Ardèche en particulier.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal émet un avis majoritairement défavorable à ce projet.

Le 26 mai 2016

Création d'un emploi saisonnier

Comme chaque année, le Conseil municipal recrute un agent contractuel saisonnier pour une période de deux mois allant du 1er juillet au 31 août 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de régie et d'entretien du camping municipal à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Fournisseur du bois déchiqueté pour la chaudière

Le Conseil municipal approuve le marché passé selon la procédure adaptée entre la commune et l'entreprise APEX Bois. Ce marché concerne la fourniture du bois déchiqueté qui alimente la chaudière collective pour une durée de 3 ans au prix de 26,8 € HT le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes)

Projet de modification du périmètre de la CAPCA

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de fusion entre la CAPCA et la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV), tel que proposé par arrêté préfectoral du 5 avril 2016.

Le 23 juin 2016

Loyer des appartements communaux

Le Conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire qui, compte tenu de l'absence d'investissement récent dans les appartements communaux, propose de ne pas en augmenter leurs loyers. Il rappelle que ces loyers n'ont pas été augmentés depuis 2012 mais que chaque année ceux-ci sont revus en fonction de la variation de l'indice de référence publié par l'INSEE.

Le 08 septembre 2016

Table d'orientation du rocher de Don

Le Comité Inter-Associations (CIA) envisage le remplacement de la table d'orientation du rocher de Don et pour bénéficier d'un maximum d'aides financières, demande que ce projet soit porté par la Mairie.

En adoptant ce projet, le Conseil municipal précise que les montants non subventionnés seront à la charge du CIA.

Contrat d'entretien du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire indique que le contrat d'entretien du réseau AEP et des différentes installations se terminait le 31 mars 2016. Il indique que la convention, d'une durée classique de trois ans, sera passée, à titre exceptionnel, du 01 avril 2016 au 01 janvier 2020 au plus tard, compte tenu que l'AEP deviendra pour la CAPCA une compétence obligatoire à cette date mais optionnelle dès 2017. Après délibération, le Conseil municipal adopte la proposition de l'entreprise SAUR pour un montant annuel de 2 365 € HT comprenant les prestations suivantes :

- Bilan hydraulique : 157 € HT
- Entretien des réservoirs et captages : 1 221 € HT
- Visites électromécaniques : 200 € HT
- Visites de conformité réglementaires : 300 € HT
- Contrôle de l'installation de traitement : 272 € HT
- Visite du ballon anti bélièr : 215 € HT

Remplacement d'un Conseiller démissionnaire

A la suite de la démission de Sabine Vialle, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de la remplacer au sein des commissions et autres organismes où elle siégeait.

Le Conseil municipal nomme donc les élus remplaçants de la manière suivante :

- Commission camping : Pierre Henri Maure
- Commission culture, sport (CAPCA) : Michel Gemo
- Chemins de randonnées : Robert Teyssier
- SIVU des Ecoles de la Gluyère : Michel Gemo
- Bulletin Municipal : Sylvain Souche, Elodie Dumais
- Etat des lieux salle des fêtes : Pierre Henri Maure
- Comité consultatif agriculture : Laurent Williot
- Comité consultatif cadre de vie et environnement : Robert Teyssier, Françoise Enu.

Le 15 novembre 2016

Aide au financement d'une classe de découverte

Un séjour en classe découverte est programmé par l'équipe pédagogique de l'Ecole de La Gluyère à St Raphaël (Var) du 15 au 19 mai 2017. Monsieur le Maire indique que ce projet ne pourra être retenu que si l'aide de la mairie est égale ou supérieure à la participation du Conseil départemental. Après délibération, le Conseil municipal, décide d'allouer une subvention de 11 € par nuitée et par élève domicilié sur la commune de Marcols les Eaux.

Travaux d'assainissement et d'eau potable

Dans le cadre des prochains travaux d'AEP au quartier de La Voulié, Monsieur le Maire indique que pour optimiser les coûts, il serait opportun de passer une convention de regroupement avec la CAPCA qui opérera conjointement les travaux d'assainissement collectif de ce quartier. Au vu de l'intérêt général, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

Portage des repas à domicile

Monsieur le Maire indique que depuis le 1 juillet 2016, le service de portage des repas à domicile est géré par le CIAS de la CAPCA, néanmoins leur confection sera toujours assurée par la Maison de retraite et leur livraison par un agent communal. Le seul changement apporté est que ce service ne sera plus assuré le samedi.

Protection des zones humides

Les membres du Conseil municipal, dans la continuité de leurs prédécesseurs, adoptent majoritairement les principes de la charte proposée par le Syndicat Eyrieux Clair. Cette charte a pour objectif la protection et la préservation des zones humides qui constituent une des bases pour notre ressource en eau potable et un refuge pour la faune et la flore qui peuplent ces espaces.

Tarififications du camping pour 2017

Après examen du bilan, plutôt satisfaisant, des recettes du camping, malgré une baisse de la fréquentation, (sauf pour les mobil-homes), le Conseil municipal décide d'appliquer, pour la saison 2017, les tarifs suivants :

Formules	Tarifs
Forfait 2 adultes	7,50 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Enfant de 5 à 12 ans	1,50 €
Adulte supplémentaire	2,70 €
Branchement électrique	2,60 €
Garage mort du 01 juillet au 18 août 2017 inclus	2,00 €
Garage mort hors saison	1,00 €
Jetons pour machine à laver le linge	3,50 €
Utilisation des douches (hors campeurs)	1,52 €

Mobil-home de 4+2 places	Tarifs
Nuitée du 01 juillet au 18 août 2017 inclus	60 €
Nuitée hors saison	50 €
1 Semaine	300 €
2 semaines	410 €
3 semaines	480 €
4 semaines	530 €

A la réservation, il sera demandé un acompte de 30 %, le solde sera versé lors de la remise des clefs ainsi qu'une caution de 400 €

Le 22 décembre 2016

Tarifications de l'eau pour 2017

Monsieur le Maire rappelle que le prix de l'eau doit être fixé avant la fin de l'année pour l'année suivante et présente une approche du compte administratif de 2016. Il indique, que compte tenu des éléments connus à ce jour, le compte administratif de 2017 présentera un déficit et propose donc de modifier le tarif de la partie fixe pour 2017.

Après avoir pris connaissance des divers éléments, le Conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire de procéder à une augmentation de 0,75 € / mois du tarif de la partie fixe et vote les tarifs suivants pour l'année 2017 :

- Partie fixe d'abonnement : 10 € HT / mois
- Consommations n'excédant pas 6 000 m³ par an : 1,80 € HT / m³
- Consommations au-delà de 6 000 m³ par an : 2,20 € HT / m³

Pour information la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique est fixée par l'agence de l'eau soit 0,29 € HT/m³.

Il est rappelé que la partie fixe est relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution de l'eau potable.

La facturation est établie semestriellement (une facture en juin et une en décembre) alors qu'un seul relevé de compteur est effectué en fin d'année.

Dans certains cas, d'autres facturations peuvent être adressées aux consommateurs. Le Conseil municipal décide de ne pas en augmenter les tarifs pour 2017 et reconduit les suivants :

- Remplacement du compteur à la suite d'une détérioration relevant de la responsabilité de l'abonné : prix réel HT de l'intervention par une entreprise avec fourniture d'un compteur neuf.
- Déplacement ou modification du compteur existant à la demande de l'abonné : 320 € HT.
- Dépose du compteur : 220 € HT.
- Repose du compteur : 200 € HT.

Concernant les fuites importantes après compteur, il sera appliqué les conditions de facturation indiquées dans "le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur", décret applicable au 01 juillet 2013.

Au vu du peu de trésorerie disponible et pour faire face aux dépenses, notamment le remboursement annuel de l'emprunt au SDE07 d'un montant de 31 868,81€, et ce, malgré l'excédent prévisionnel du Compte Administratif 2016, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'augmenter les prix de la vente de chaleur. Il propose de conserver le tarif "consommation" fixé pour 2016 soit 42,08 € HT / MWH et de ramener le tarif abonnement celui de base fixé par délibération du 09 avril 2009 soit à 68,53 € HT / KW. Ce tarif avait été fixé lors de la mise en place de la chaufferie communale et de la signature des conventions avec les abonnés. Il rappelle qu'il avait été diminué car le budget présentait un excédent très important dû au fait que les échéances de l'emprunt à rembourser au SDE n'ont débutées qu'à partir de 2013 alors que la vente de la chaleur a été facturée, notamment à la maison de retraite, à partir de décembre 2009.

Après avoir pris connaissance des éléments financiers de 2016, et des arguments exposés par Monsieur le Maire le Conseil municipal fixe les tarifs de la vente de la chaleur pour 2017 :

- Abonnement (valeur R2) : 68,53 € HT / KW
- Consommation (quantité de chaleur fournie aux usagers) (valeur R1) : 42,08 € HT / MWH.



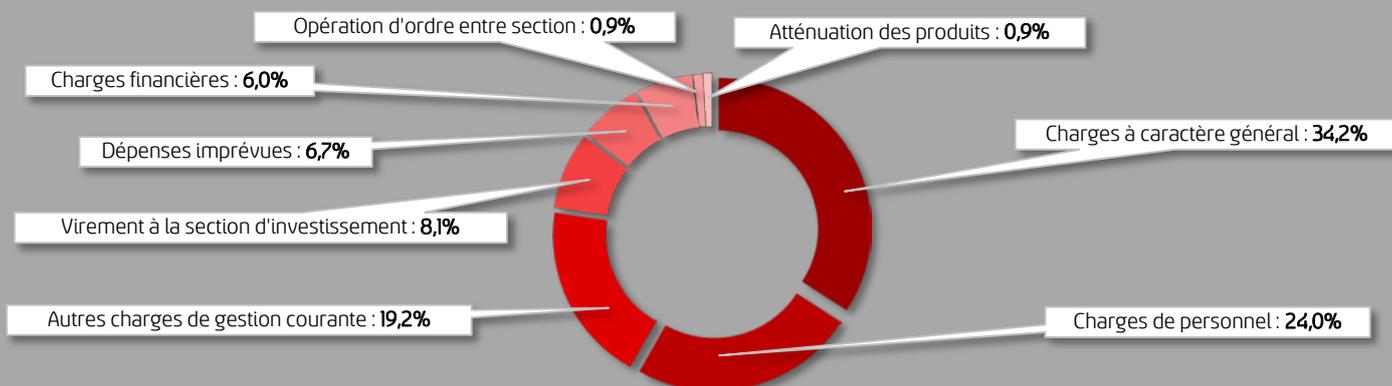
Visite des travaux en cours...



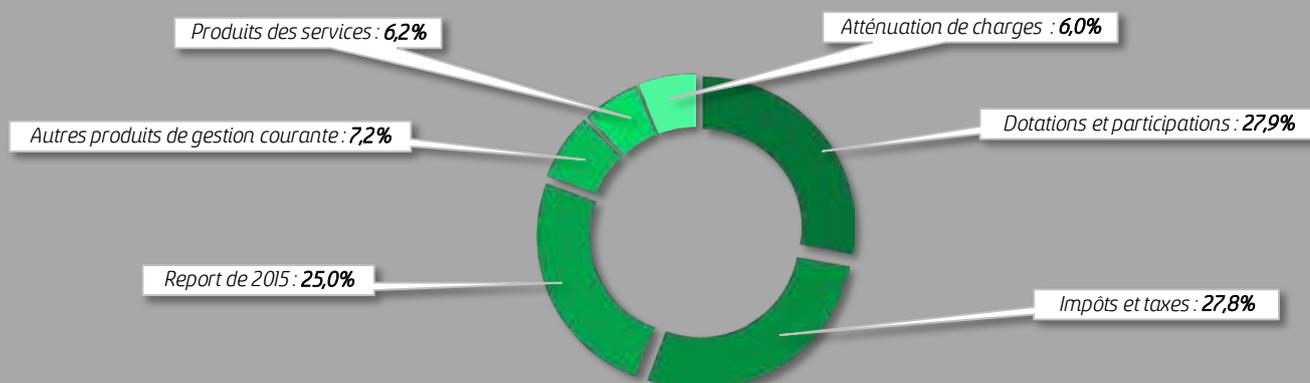
...par Paul- Marie Claudon ,sous-Préfet de l'Ardeche

Le budget général

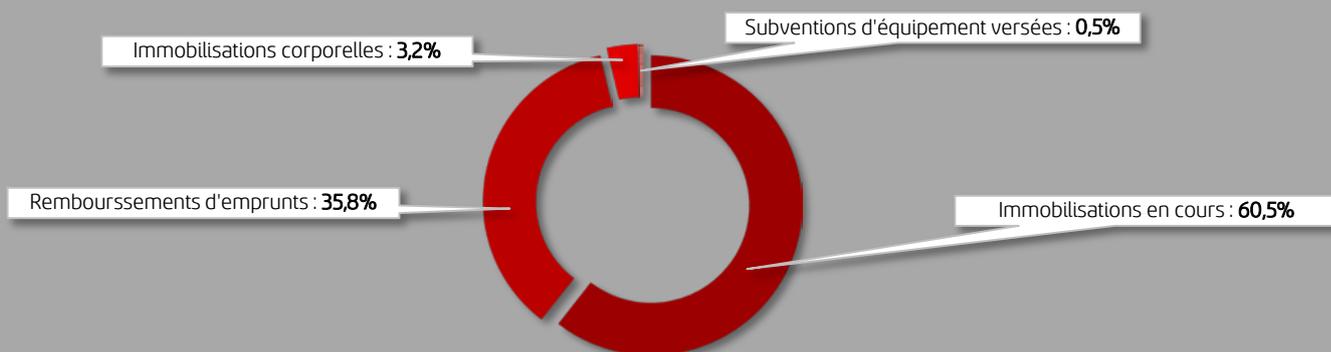
Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 417 164,74 € réparties de la manière suivante :



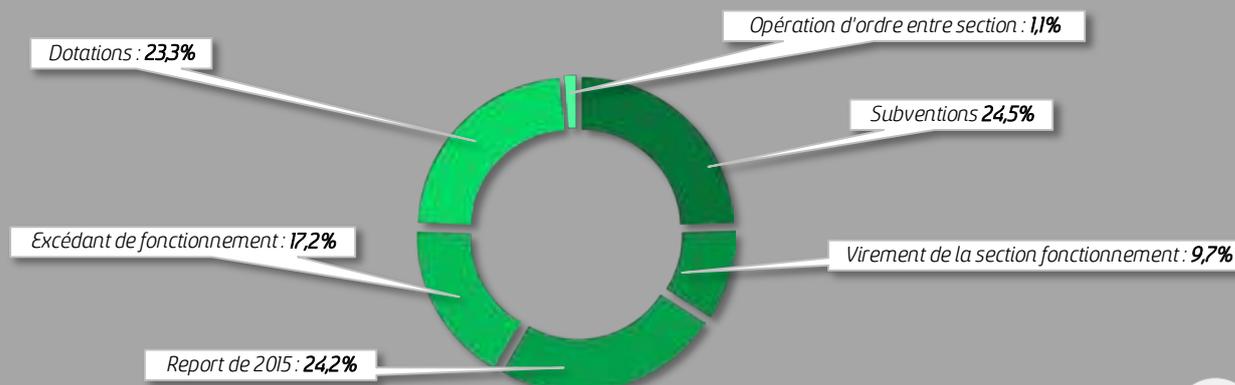
Le montant total des recettes de fonctionnement est de 417 164,74 € réparties de la manière suivante :



Le montant total des dépenses de d'investissement est de 347 884,40 € réparties de la manière suivante :

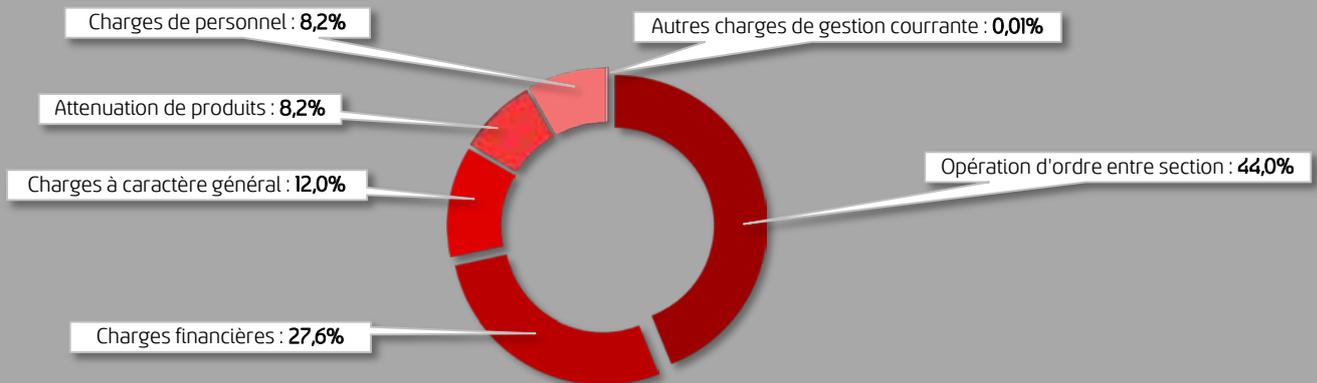


Le montant total des recettes de d'investissement est de 347 884,40 € réparties de la manière suivante :

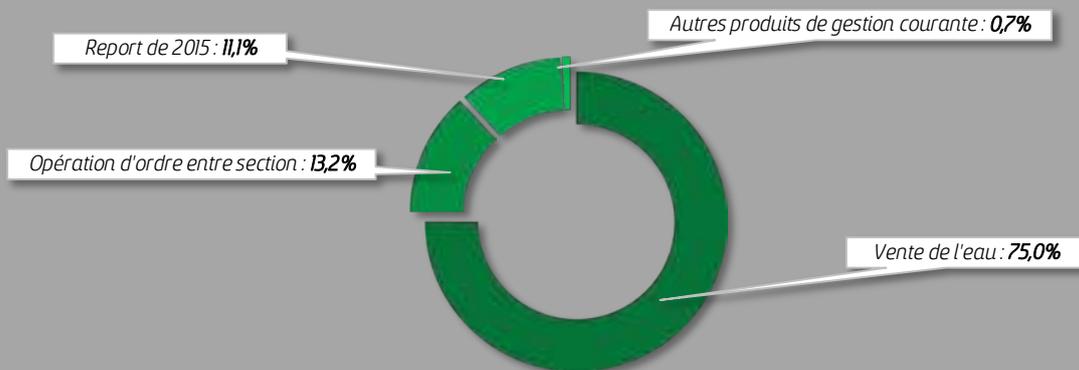


Le budget de l'eau

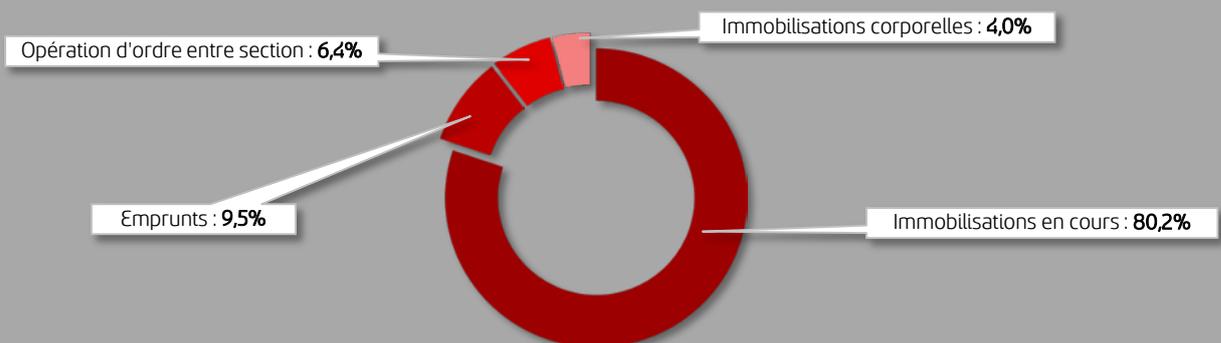
Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 72 791,35 € réparties de la manière suivante :



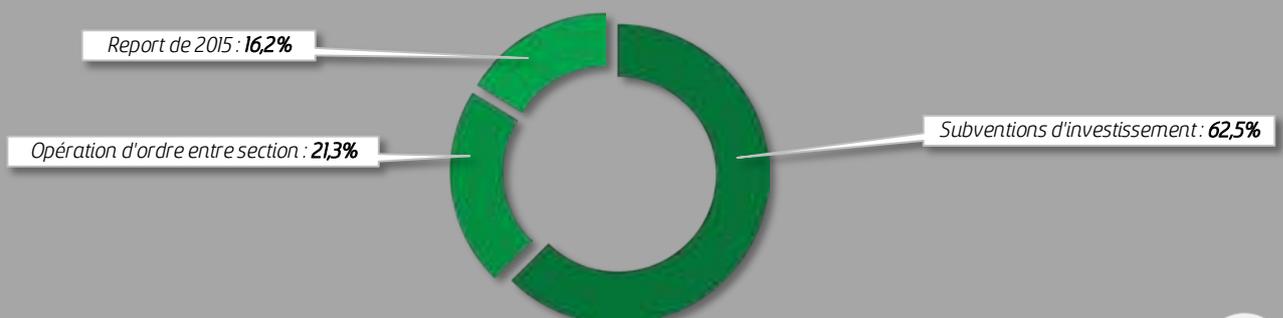
Le montant total des recettes de fonctionnement est de 72 791,35 € réparties de la manière suivante :



Le montant total des dépenses de d'investissement est de 150 143,67 € réparties de la manière suivante :

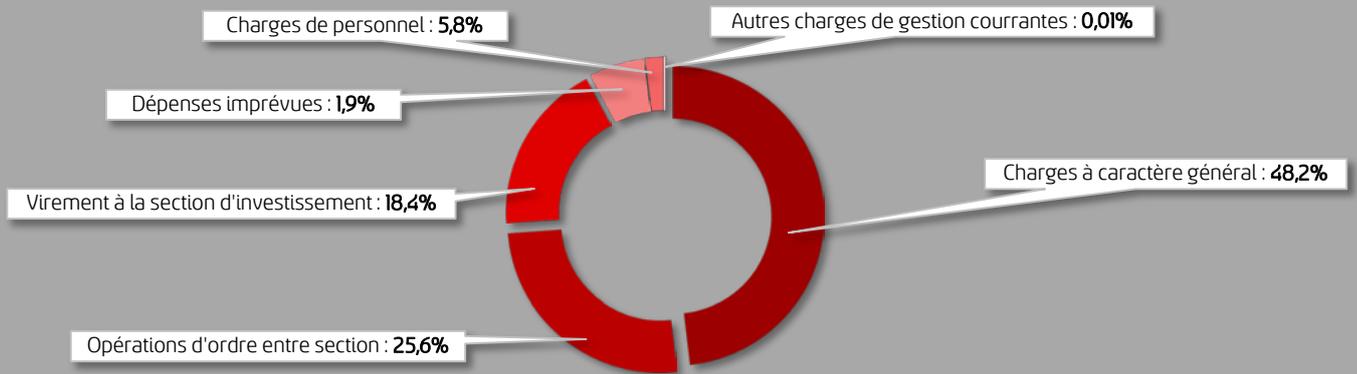


Le montant total des recettes de d'investissement est de 150 143,67 € réparties de la manière suivante :

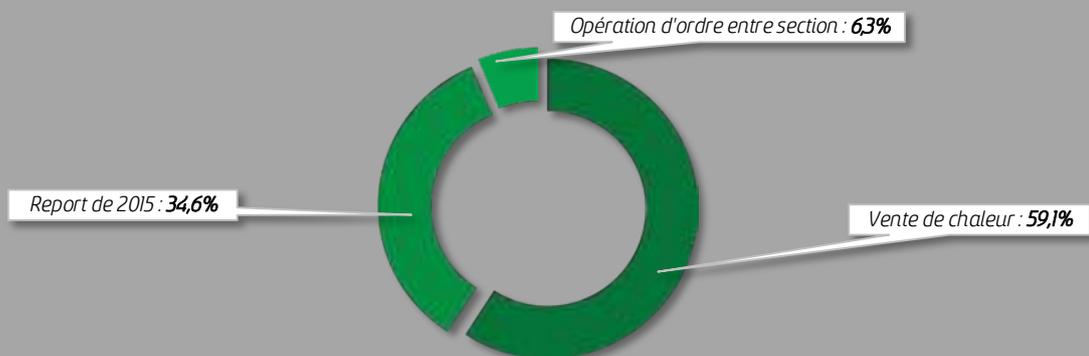


Le budget de la chaudière à bois

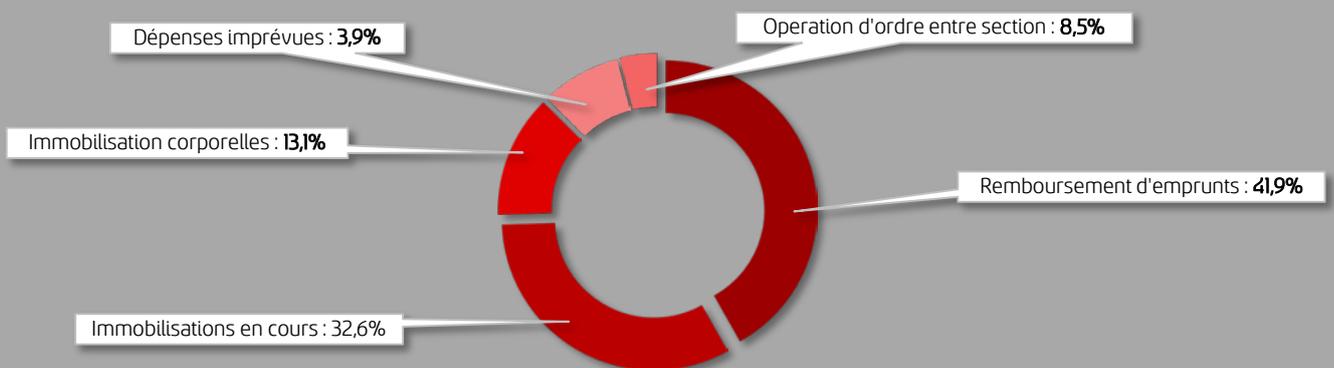
Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 103 169,06 € réparties de la manière suivante :



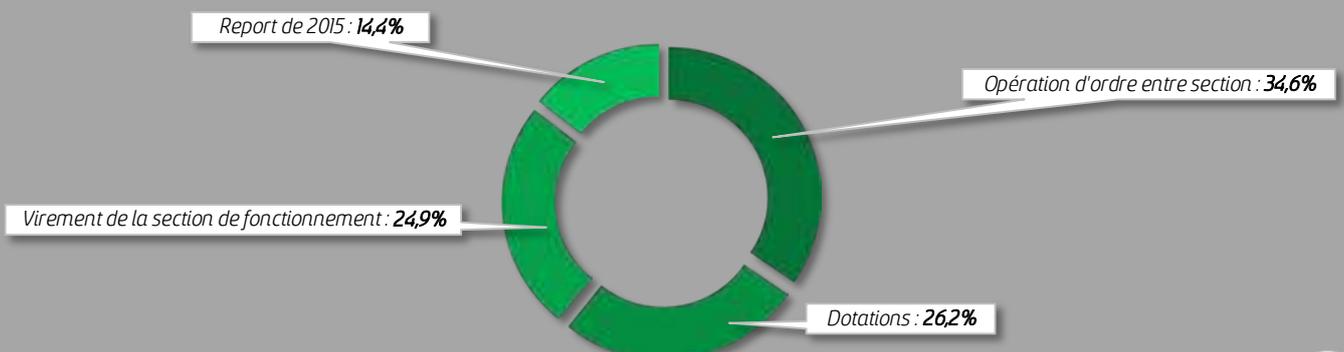
Le montant total des recettes de fonctionnement est de 103 169,06 € réparties de la manière suivante :



Le montant total des dépenses de d'investissement est de 76 437,25 € réparties de la manière suivante :

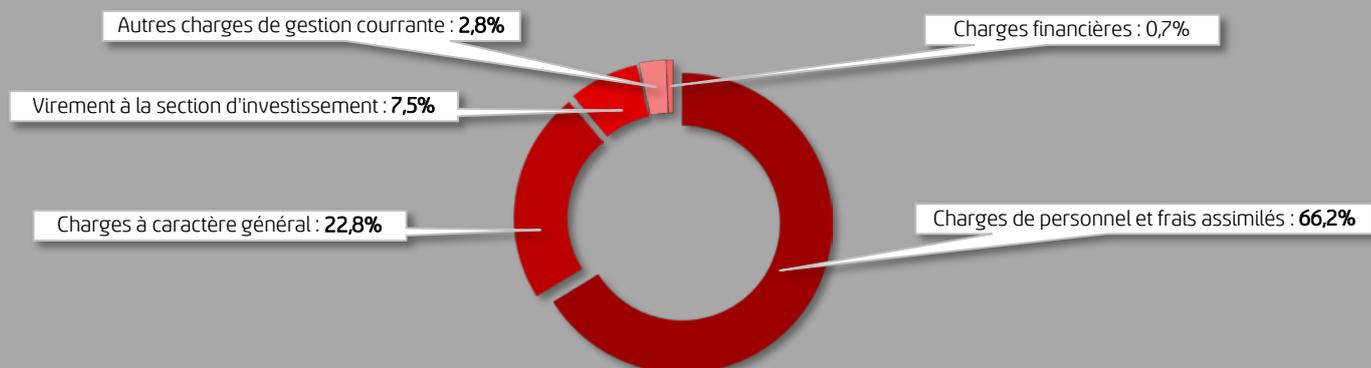


Le montant total des recettes de d'investissement est de 76 437,25 € réparties de la manière suivante :

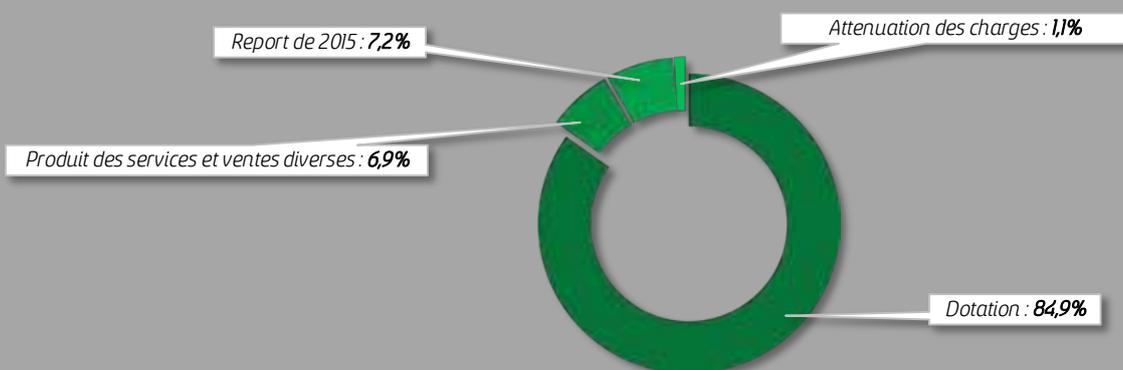


Le budget de l'école de la Gluère

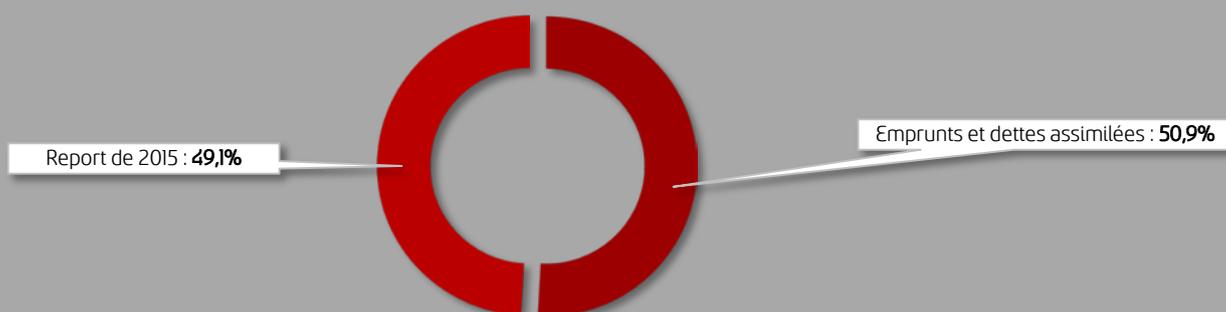
Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **109 159,00 €** réparties de la manière suivante :



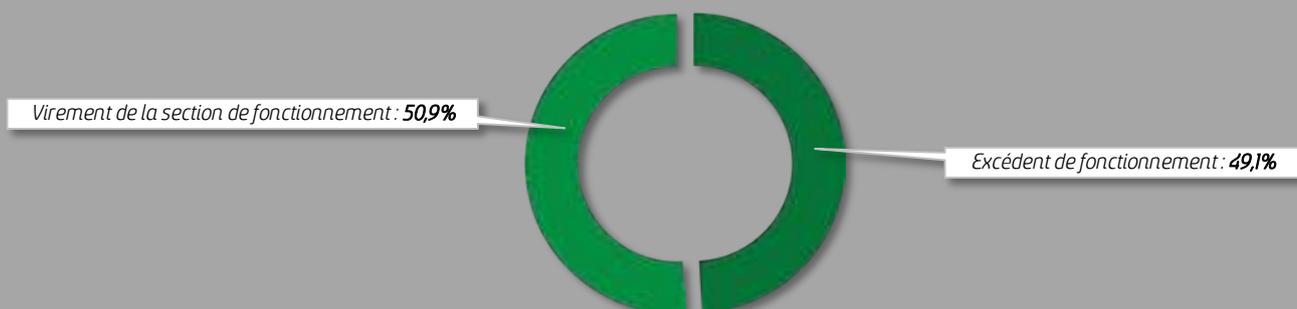
Le montant total des recettes de fonctionnement est de **109 159,00 €** réparties de la manière suivante :



Le montant total des dépenses d'investissement est de **16 105,91 €** réparties de la manière suivante :

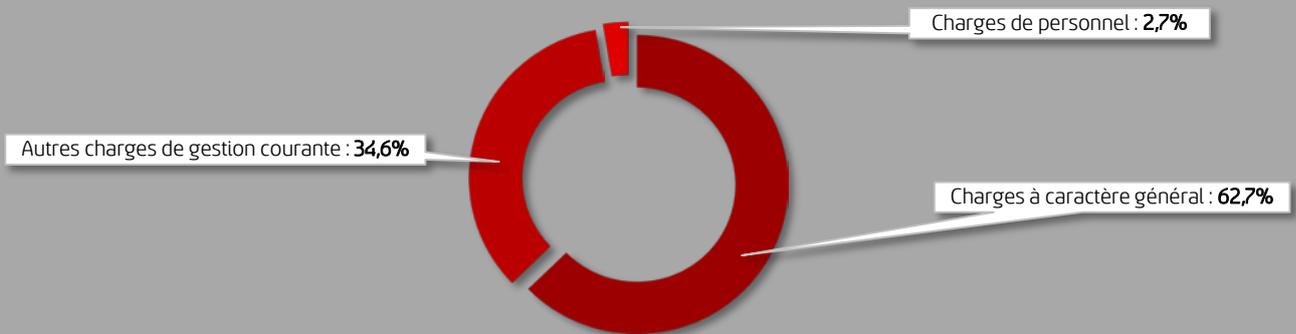


Le montant total des recettes d'investissement est de **16 105,91 €** réparties de la manière suivante :

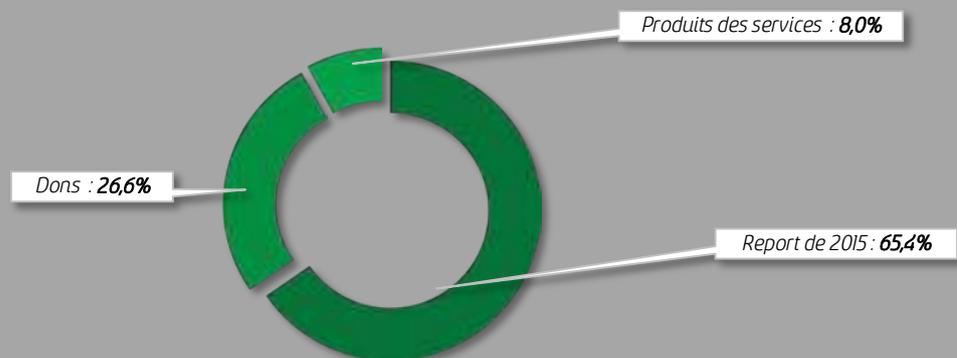


Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **3 753,42 €** réparties de la manière suivante :



Le montant total des recettes de fonctionnement est de **3 753,42 €** réparties de la manière suivante :



Le repas de fin d'année du CCAS

L'école de la Gluyère

Les emplois du temps

Je vais vous expliquer qui est à l'école de la Gluyère et ce que nous faisons.

A l'école, nous avons des emplois du temps, et je vais vous les expliquer. Souvent nous commençons chacun différemment, les CP, plus de lecture pendant la matinée. L'après-midi, ils font les maths ou parfois de l'anglais et le mardi et le vendredi, ils font du sport avec nous. Il n'y a pas de CE1. Le CE2 fait des maths en début de journée, et du français à la fin du matin. L'après-midi, de l'anglais, de la géographie, de l'histoire ou du sport. Les CMI et les CM2 ont un emploi du temps pratiquement identique. Bien, maintenant, je vais vous dire quels sont les élèves. Nous sommes 15, 8 CP, 0 CE1, 1 CE2, 2 CMI et 4 CM2. Comme CP, il y a Jule, Lylia, Enzo, Lucas, Yanis, Benoit, Loan et Adam. Après le CE2 est Cyprien. Les deux CMI sont Gabriel et Mathis. Puis en dernier, les CM2 Nathan, Linaëlle, Guyaume et Antonin.

Nathan



L'effectif de Marcols en 2017

La rentrée des CP

Je vais vous présenter nos nouveaux CP.

A la rentrée des grandes vacances, 8 CP sont rentrés dans notre école. Il y a : Adam, Benoit, Loan, Lucas, Yanis, Enzo, Lylia et Jule.



La salle de classe de Marcols

Maintenant, nous sommes 15. Quelques jours avant les vacances, ils sont venus pour voir comment fonctionnait l'école. C'était les grands qui avaient chacun leur rôle. Par exemple, il y en avait un qui devait expliquer comment marchait la cantine, d'autres devaient expliquer la cour etc... Maintenant, ils se sont habitués. Pour nous les grands, ça nous a fait un changement car l'année dernière on n'était que 8 et que des grands. Ce qui est bien, c'est qu'ils ont compris tous nos jeux alors on peut jouer tous ensemble. Ils sont agités mais sinon ils sont gentils.

Linaëlle

Les activités périscolaires

Je vais vous présenter ce que nous faisons aux activités périscolaires le lundi et le jeudi.

Cette année, des gens ont mis des activités après l'école le lundi et le jeudi. Le lundi, nous faisons des bracelets et des colliers avec des chambres à air et des perles de récupérations avec Nathalie. Nous allons les vendre à la vente de gâteaux pour récolter de l'argent pour acheter du matériel pour faire de nouveaux bracelets. Avec Florence, le jeudi, nous avons commencé par faire un masque et une banderole pour Halloween avec toutes sortes de dessins. Maintenant nous construisons des boules de Noël. Nous en fabriquons pour nous mais aussi pour vendre à la coinche.

Antonin



Spectacle de fin d'année à Gluiras

La maison de retraite

L'année 2016 a été riche en événements avec une belle fête des résidents au mois de juin, la Journée "portes ouvertes" au mois de septembre, notre participation à la "Semaine bleue" (information sur "les tutelles" et "troc aux plantes") et le goûter avec les enfants de l'école du village au mois de décembre.



Démonstration de battage du blé



Atelier de modelage



Rencontre avec les enfants de l'école

N'oublions pas les animations régulières et festives qui ont émaillé l'année, grâce à l'ensemble du personnel.

Le troc aux plantes



Préparation de la rôtie de châtaignes



Nous étions aussi en attente d'une équipe infirmière au complet et de l'arrivée d'un cadre de santé, ce qui est fait et qui permet donc d'assurer une stabilité certaine dans le fonctionnement de l'établissement.

Le renouvellement de la convention tripartite qui lie l'établissement aux instances de tutelles nous a aussi permis de maintenir les emplois.

L'évolution s'inscrit aussi à travers une direction commune puisque Madame Raabon, la Directrice, est maintenant en charge des établissements de Saint Martin de Valamas (EHPAD), du Cheylard (Hôpital et EHPAD) et de Marcols-Les-Eaux (EHPAD). Pour la soutenir dans ses missions, nous attendons la venue d'un directeur adjoint, plus spécialement attaché à notre établissement, à partir du mois d'avril. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

Le contexte d'une maison de retraite, c'est aussi la connaissance et la prise en compte des nouveaux enjeux de société qui se dessinent à l'aube des dix prochaines années, à savoir :

- *Une entrée de plus en plus tardive de la personne en établissement (50% des résidents ont plus de 85 ans à Marcols) qui nécessite un réajustement des pratiques professionnelles et des projets d'accompagnements personnalisés.*
- *Un vieillissement de la population française : le nombre des personnes de plus de 85 ans va ainsi quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 million à 4,8 millions.*
- *Des réductions budgétaires régulières qui impliquent une rigueur importante dans la gestion et la conduite des établissements sociaux et médico-sociaux comme les EHPAD*
- *Le vieillissement des professionnels (moyenne d'âge à Marcols : 44 ans) à l'origine d'éventuelles inaptitudes professionnelles.*

Il est donc essentiel de prendre la mesure des effets liés aux éléments ci-dessus afin de continuer à assurer une prise en compte de qualité de la personne accueillie.

L'ensemble du personnel reste à pied d'œuvre. Cependant, à chaque dynamique de changement et pour que celle-ci se concrétise, il est essentiel d'avoir l'adhésion des acteurs et des institutions. Il est donc juste de penser que chacun est concerné pour conduire au mieux cette évolution.

La famille constitue un maillon essentiel dans la continuité du parcours de vie du résident. Or force est de constater, à la suite de l'évaluation 2015, qu'il existe peu de participation des familles. Dans le cadre d'une politique ambitieuse et afin d'inverser ainsi la tendance, malgré leur éloignement géographique, ces dernières ont donc été sollicitées. Leur participation à la vie de l'établissement est aussi une obligation depuis la loi du 02 janvier 2002 et l'établissement doit mettre tout en œuvre pour favoriser cette implication. C'est pourquoi vous êtes régulièrement invités à échanger et participer aux événements comme le projet d'amélioration des Chambas (terrasses) permettant la création d'un espace de promenade et de jeux ouvert à la fois aux résidents et leurs familles mais aussi aux enfants des écoles et aux villageois (le projet a été présenté le jeudi 12 janvier 2017).

Vous l'aurez compris, cette année 2017 s'inscrit dans la volonté de favoriser "le vivre ensemble", c'est donc sous forme d'appel que nous sollicitons votre présence auprès des anciens. Nous tenons ainsi à remercier les personnes et les bénévoles qui de près ou de loin sont venus donner un peu de leur temps et favoriser ainsi leur quotidien.

Convaincus que votre présence vient nourrir un moment de partage et de convivialité, nous vous assurons l'entier dévouement des personnels soignants et non-soignants qui se joignent à nous pour vous souhaiter une très bonne année 2017.

Rencontre avec les enfants de l'école autour du projet des Chambas



Le Comité Inter-Associations

L'année 2016 fut une année de changements pour notre association. En effet, dès le printemps notre "Georgette nationale" décida de laisser son poste de Présidente, tout en conservant celui de grande vendeuse de billets de tombola (domaine dans lequel elle excella encore : 400 billets vendus)

Le Comité ayant recruté deux cuisinières hors pair et bénévoles (les 2 BEA), la paëlla fut remplacée par une soupe au Pistou "maison", qui fit la joie des 180 convives présents le 6 août sous le chapiteau.

Le week-end suivant, grâce à une météo de rêve, près de 190 randonneurs purent parcourir nos chemins balisés et découvrir la foire aux myrtilles de Mézilhac.



Des randonneurs même pas fatigués

S'en suivit un apéro-concert sur la place de la mairie qui rassembla aussi beaucoup de monde. Le soir même, plus de 180 bombines furent servies par notre équipe dans une ambiance plus que chaleureuse... La qualité du repas nous valut maintes félicitations.



Tout le monde aime la bombine

Après l'apéritif qui clôtura la cérémonie de la remise des chèques ce fut la nouveauté de l'année, une soirée soupe de potirons et rôtie de châtaignes suivie d'une projection d'anciennes photos de notre village.

L'idée était bonne : près de 90 convives.



Soirée soupe de potirons et diapos

Le 29 octobre eut lieu la traditionnelle remise des chèques à la Ligue contre le cancer, par l'intermédiaire de Mme Grobert, ainsi qu'à notre CCAS. Les bénéficiaires de l'année ont permis de remettre à chacun la somme de 600€.



La remise des chèques à la Ligue contre le cancer

En conclusion donc : un grand merci à toutes les personnes qui ont donné sans compter de leur temps, de leur matériel et de leur production personnelle pour que ces trois journées soient une réussite.

En dehors de ces animations, le CIA chapeaute deux activités qui permettent aux marcolais de se réunir et de pratiquer une activité physique régulière :

- Le yoga animé par Isabelle et en son absence par Leslie. Les recettes du yoga sont entièrement reversées au C.I.A. Merci à toutes les deux pour leur dévouement.
- La danse un vendredi sur deux à la salle de Gourjatoux. Merci à l'équipe.

Aussi, notre bilan financier étant positif, nous envisageons, pour 2017, le remplacement de la table d'orientation du rocher de Don qui a bien fait son temps.

Nous restons à votre disposition pour toute suggestion, et à bientôt. Très bonne année 2017, les membres du Comité.

Moulins et moulinages de la Gluère

Cette année, comme en beaucoup d'endroits, les visiteurs se sont faits plus rares que d'habitude, mais tous ont été enchantés par la découverte de l'histoire de l'Ardèche et de sa vie quand les moulinages étaient en pleine activité.

Pour ne citer que quelques groupes de visiteurs remarquables, je parlerai d'abord de l'Association de Serrières dont les vieilles voitures ont été garées, toutes rutilantes, sur la place Marie Giraud.

Pour la deuxième année, les cars Vallade ont transporté une cinquantaine de touristes venant du sud-ouest de la France, heureux de connaître l'Ardèche, ses paysages et ses moulinages !

Vous avez vu aussi le reportage sur l'eau de l'école de



Instant pédagogique au Musée

Marcols qui est venue pour compléter son film dans la salle du moulinage : l'eau = énergie.



Mise en pratique des leçons à l'atelier

Mais la visite la plus extraordinaire a été la visite de l'école de Chomérac : 56 enfants d'un coup accompagnés d'enseignants, très motivés. Dans leurs classes, ils élevaient des vers à soie et voulaient savoir ce que devenait le fil de soie après. Nous avons fait face au nombre d'enfants grâce à l'aide et aux compétences de Anne, Dominique et Sophie. Des ateliers étaient prévus ainsi que la visite des eaux minérales. Tous sont repartis enchantés de leur journée, promettant de nous envoyer des cocons de leur élevage. Effectivement, un jour, nous avons reçu un paquet contenant plusieurs cocons d'un beau jaune. Peu de jours après, OH ! Surprise, un papillon est sorti de son cocon. UNE NAISSANCE A LA NEUVE ! Le bombyx du mûrier.

Avec le Conseil d'administration de l'association, je souhaite à tous les Marcolais un hiver paisible et une bonne année 2017.

Isabelle Fehrenbach



Les enfants des écoles de Chomérac au canal du moulinage

L'amicale laïque des Ecoles de la Gluère

Une nouvelle année scolaire vient de démarrer avec le renouvellement du bureau de l'amicale laïque.

Le 8 novembre, nous avons tenu notre assemblée générale afin de renouveler notre bureau.

Nous remercions Diane Williot pour les années passées en tant que présidente de l'association, nous lui souhaitons bonne continuation et j'en prends maintenant le relais.

Nous gardons notre secrétaire Chrystelle Blachier et notre trésorière Anabelle Chanal.



La relève est assurée au sein du Bureau de l'Amicale

Les enfants partiront cette année en voyage scolaire à Saint Raphaël. Afin de financer ce voyage et de réduire au maximum la participation des parents par élève nous menons beaucoup de manifestations.

Nous avons réalisé la vente de gâteaux le 11 novembre à Marcols-les-eaux et à Albon, ce fut une grande réussite. Merci aux confectionneurs, qu'ils soient parent d'élève ou non et aux gourmands présents pour les acheter !

Un stand très accueillant



La deuxième activité de l'année scolaire fut le concours de coinche du 26 novembre avec sa tombola qui avait comme 1^{er} lot un bon d'achat de 100 € à Amazon. Ce fut aussi un succès : 24 équipes !!



Concentration extrême pour les demi-finales

Merci à tous ceux qui étaient présents les bénévoles, comme les joueurs, pour la réussite de cette journée.

Nous organisons d'autres activités pour cette année scolaire. Alors à vos agendas !!!

- Le 04 mars 2017 : tournoi de coinche et tombola
- En avril ou mai 2017 : Vente de gâteaux
- 24 juin 2017 : Kermesse avec concours de pétanque et tombola.
- En novembre : tournoi de coinche et tombola

Je tiens tout particulièrement à remercier le Comité Inter Associations pour sa subvention exceptionnelle de 250€. Cette généreuse somme va nous aider à financer le transport pour le voyage scolaire de 2017.

Merci encore à toutes les personnes, qui, par leur mobilisation, participent à l'organisation et au bon déroulement de ces activités. Et bien sûr, merci aussi aux participants de Marcols, d'Albon, de Mézihaç et des communes avoisinantes, toujours fidèles et présents à toutes nos manifestations.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !!!

La Présidente, Angélique Damerose



Les enfants des écoles réunis pour l'arbre de Noël à la salle du Gourjatoux

Le Club des bruyères

Le Club des bruyères a assuré ses activités habituelles durant l'année 2016.

Je remercie une nouvelle fois la municipalité de nous accorder une fois par semaine la "Salle des Associations". Elle permet en effet de nous réunir tous les mercredis après-midi de 14 h00 à 17h30 dans une ambiance très amicale. Le Club réunit 38 adhérents, certains nous ont quittés, d'autres n'ont pas pu continuer, chaque année, le Club s'amenuise un peu plus... Alors, venez nous rejoindre et vous détendre en jouant aux cartes, aux dames, au Scrabble... ou tout simplement en papotant entre adhérents.

La cotisation annuelle se maintient à 17€ et un petit goûter est servi aux alentours de 15h30.

Au mois de janvier, 24 personnes assistaient à l'assemblée générale. Après le bilan financier présenté par notre trésorière, nous avons partagé le goûter de Noël et la galette des rois.

En avril, un concours de coinche était organisé chez Marité, au Domaine de Salomonie, où nous avons apprécié ses pâtisseries ainsi que des boissons chaudes. Les équipes présentes se battaient la "prime", pendant que d'autres membres présents conversaient.

En juin, à la salle des fêtes du Gourjatoux, la Société Bigdioise a animé une journée sur le thème "prévention santé des séniors grâce à la magnétothérapie". En effet, nous souffrons tous plus ou moins de rhumatismes, d'arthrose, d'insomnies... les diverses démonstrations de l'animateur nous ont permis de découvrir les évolutions matérielles dans ce domaine.

Notre "atelier mémoire" a repris son cours avec toujours autant de succès, un lundi par mois, de 16h00 à 17h00 à la salle des Associations. Il est gratuit et réunit, en moyenne, une quinzaine de participants qui, par des exercices simples et variés, stimulent leurs mémoires pour mieux anticiper le futur.

Au mois de novembre, le Club s'était donné rendez-vous au "Carambole café", le restaurant du village. Les 28 convives ont pu déguster un bon repas et danser avec l'accordéon de Pierre Maure. De tangos en pasos en passant par des valse Pierre a su nous transporter au bon vieux temps de notre jeunesse. Merci encore Pierre pour ce bon moment passé ensemble.

Pierre et son accordéon



Une pensée toute particulière à Yvonne Nury de l'ubac et Emma Nury de Chabriol qui nous ont quittés toute deux durant cette année 2016.

La Présidente, Georgette Saby

La photo de groupe



L'Union Française des Anciens Combattants (UFAC)

Les activités de notre association débutèrent cette année par notre assemblée générale du 11 mars où nous avons observé une minute de silence à la mémoire de Yvonne Nury, puis reconduit le bureau mis en place en 2015 et ensuite procédé à la nomination de Nicolas Cecillon en tant que porte- drapeau.

Le nouveau porte drapeau



La cérémonie du 8 mai a réuni un nombre important de villageois venus rendre hommage aux victimes de notre commune, tombées lors de la deuxième guerre mondiale. La cérémonie fut suivie du traditionnel repas au Carambole café, à la charge des adhérents de l'association.

La cérémonie du 08 mai



Le 5 novembre, au carré militaire, nous avons rendu hommage aux aviateurs de la Royal Air Force tombés au rocher de Bourboulas dans la nuit du 3 au 4 novembre 1943, accompagnés de notre ami Pierre Chabanne et des adhérents de la SAP de Livron.



L'hommage de Pierre Chabanne aux aviateurs

Nous nous sommes retrouvés pour la cérémonie du 11 novembre autour du monument aux morts, afin d'honorer la mémoire de nos soldats disparus. Cette cérémonie fut suivie par la remise de médaille à Pierre Bonnefoi en l'honneur de son engagement durant de nombreuses années au service de l'Association.

La décoration de Pierre Bonnefoi



Nous avons terminé l'année 2016 par notre rencontre annuelle avec la section d'Albon d'Ardèche/ Saint-Pierre-ville au relais de Sully à Gluiras, le 19 novembre 2016.

Je tiens à remercier ici l'engagement de nos jeunes générations qui s'impliquent à chaque cérémonie pour respecter le devoir de mémoire et ainsi participer activement à notre histoire.



La traditionnelle lecture du texte de l'UFAC par les enfants

L'UFAC vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2017 et surtout une bonne santé!

Le Président, François Blache

Le Comité paroissial

Le 3 juillet, une très belle cérémonie a été célébrée pour les communions de Guyaume et Nathan. De nombreux marcolais étaient présents pour les accompagner durant ce jour important.

La première communion de Nathan et de Guyaume



Le Père Extra a quitté la paroisse du Sacré-Cœur en Val d'Eyrieux après 10 années de service pour une nouvelle mission à Pont d'Aubenas.

Il a célébré sa dernière messe lors de la fête paroissiale du 15 août. Ce même jour avait été choisi par Clément Cécillon pour célébrer son baptême et être accueilli par notre communauté.



Le Baptême de Clément

Cette fête annuelle du 15 août avait réuni bon nombre de marcolais qui, après la cérémonie, se sont retrouvés autour du verre de l'amitié sur la place de la mairie, sous un magnifique soleil.

Le 10 novembre, nous étions ravis d'accueillir le Père Nicolas qui lui officiait pour la première fois en notre église.



Le Père Nicolas Charras

Malgré sa lourde tâche, il fera son possible pour célébrer la messe à 15h00 le premier mardi de chaque mois à la maison de retraite. Tous les marcolais qui le souhaitent pourront y assister.

Toujours à la maison de retraite, le goûter de Noël a été offert par les deux paroisses le 19 décembre. Une cérémonie œcuménique en présence du Pasteur Petr Skubal et du Père Nicolas Charras.

Bonne et heureuse année à tous. Baptistine Galop et Nathalie Cécillon

L'église Saint Julien



Le Comité des fêtes

Pour commencer le Comité des fêtes vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2017.



Le bal du 14 juillet

Pour nous, cette année est synonyme de changement avec l'élection d'un nouveau bureau. En effet, pour l'année à venir, une nouvelle présidente a été élue en la personne de Mallaury Maure ; cette dernière sera accompagnée dans le bureau par Nicolas Dumais à la trésorerie et par Jérôme Chanal au secrétariat.



La buvette des jeux

Nous espérons pour cette année 2017 vous voir nombreux pour nous accompagner lors de nos festivités, et ce, dès le mois Juin où se déroulera notre traditionnelle fête de la st Jean. Nous vous retrouverons aussi pour célébrer la fête

nationale en Juillet. Parmi nos dates habituelles seuls ces deux événements seront maintenus en raison du changement de bureau qui occasionne un important renouvellement de ses membres.



Oh hisse !!

Il n'est cependant pas à exclure de voir de nouveaux événements s'ajouter au cours de l'année à des dates que nous ne manquerons pas de vous communiquer ultérieurement.



Marcols les Eaux... troubles

Pour finir, nous tenons également à remercier tous les nouveaux bénévoles qui vont nous accompagner en 2017 et tous les participants à nos événements sans qui tout ça ne serait pas possible.



Un nouveau sport de glisse... ou pas

A très bientôt, le Comité des fêtes.

Carnet blanc

Le 02 juillet 2016,

Jacques Jean-Marie Deloire et Bénédicte Anne Fabreguettes se sont mariés devant Monsieur le Maire.



Le 06 aout 2016,

Bruno, Louis, François Chambonnet et Florence, Ginette Blachier se sont mariés devant Monsieur le Maire.

Baptême civil

Le 13 aout 2016

Philippe et Raphaële Coyo ont baptisé leur fils Mathis devant Monsieur le Maire.



Nécrologie

Le 22 janvier 2016

Yvonne, Marie Louise Blache épouse Nury nous a quitté



Le Frelon asiatique

Vous suspectez sa présence, prenez une photo de l'insecte ou du nid, contactez-nous :

GDS- 07 04 75 64 91 85; gds07@cmre.fr

GDSA -07: 06 08 92 26 67; pascal.binon@orange.fr

FDGDON: 04 75 64 92 12; fdgdon07@yahoo.fr

Plus d'infos sur www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive



Déclaration de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, professionnel ou de loisir, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



A cette occasion, nous vous rappelons l'importance de ne pas utiliser de pesticides et de désherbants chimiques pour la survie de nos abeilles indispensables à la floraison. Zéro pesticide, une évidence pour l'avenir.

Collecte de l'amiante lié

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche vous propose une collecte de l'amiante lié dans la déchetterie de Saint Sauveur de Montagut.

Cette collecte s'adresse aux particuliers uniquement, les déchets des professionnels sont exclus. Les dépôts sont gratuits pour les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. En dehors de ces dépôts mensuels, les déchetteries n'acceptent pas d'amiante. Tout dépôt doit être convenablement conditionné. Les agents de la déchetterie n'effectuent aucune manipulation.

Attention : Limitation quantité : 10 plaques maximum par dépôt.

Quels déchets peut-on déposer ?

Seul l'amiante ciment est accepté, ce sont par exemple des éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures type plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades, des canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide ordures, conduits de cheminées) ou l'amiante est mélangé à du ciment.

Comment les transporter ?

Il est indispensable d'apporter les petits éléments tels que des canalisations ou des ardoises en les conditionnant dans un sac fermé, pour limiter la manipulation.

Certains déchets sont-ils refusés ?

L'amiante libre et friable ne sera pas accepté. Il était utilisé comme isolant thermique ou acoustique. On peut aussi le trouver généralement dans les faux plafonds ou sous forme de flocage avec un aspect brut, fibreux, gris blanc. Les revêtements de sol type dalle vinyle amiante seront également refusés. Pour ce type d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée.

Précautions

En cas de manipulation, il est recommandé de se protéger avec un masque à poussière (norme EN 149 - FFP3S), ainsi que des gants, des lunettes et une combinaison, disponibles dans les magasins de bricolage.

Les gestes à adopter :

- Démontez sans casser, percer ou scier
- Humidifier au maximum les éléments pour éviter les envols
- Utiliser des outils adaptés (préférer les outils manuels aux outils rotatifs),
- Porter les pièces entières à la déchetterie.

Les gestes à proscrire

- Ne pas casser,
- Ne pas découper,
- Ne pas broser ou frotter les éléments à base d'amiante lié.



Appel au civisme des usagers

Il est fortement recommandé de respecter les consignes du tri des ordures ménagères, Une partie de plus en plus importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est consacrée à payer le SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme) le coût du non tri des habitants de la CAPCA. Un peu de civisme serait fort utile à notre portefeuille. Pour rappel, des bennes spécifiques destinées à récolter le verre, le carton, le papier, et les emballages (bouteilles plastique, briques de lait, etc.) sont à votre disposition sur le territoire de notre commune.

Benne a carton sur le parking de la maison de retraite



Le brûlage à l'air libre est interdit

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, hors activités agricoles et forestières, est interdit toute l'année en tout lieu du département.

Cette mesure est encore trop méconnue et donc peu respectée. Il importe désormais que tous les particuliers intègrent cette obligation de ne plus brûler leurs déchets verts, pour les déposer en déchetterie ou encore les broyer ou les composter sur place. En cas de non-respect, une contravention de 450€ pourra être appliquée

Les activités agricoles et forestières ne relèvent pas des dispositions de cet arrêté. Cependant, le brûlage étant très polluant, il doit être évité au maximum.

Dans la mesure du possible, il faudra privilégier les mesures alternatives comme :

- La décomposition naturelle sur place
- Le broyage,
- Le paillage,
- Le compostage.

Le Préfet sait pouvoir compter sur le civisme des ardéchois pour respecter cette réglementation édictée dans l'intérêt de tous.



Déchetterie du Moulinon

Nouveaux horaires d'ouverture au public de la déchetterie de Saint Sauveur de Montagut :

Mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h ; samedi de 9h à 12h (et samedi de 9h à 15h du 1er juin au 30 septembre).

Le Moulinon 07190 Saint Sauveur de Montagut
Tél. : 04 75 65 67 29

Mars

Le 04 mars : Concours de coinche organisé par l'Amicale laïque des écoles de la Gluère à la salle des fêtes du Gourjatoux.

Avril

(Date à définir) Vente de gâteaux organisées par l'Amicale laïque des Ecoles de la Gluère au centre des villages de Marcols et d'Albon.

Le 23 avril : organisation du premier tour de vote des élections présidentielles.

Mai

Le 07 mai : organisation du deuxième tour de vote des élections présidentielles.

Le 08 mai : Cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 au monument aux Morts.

Juin

Le 11 juin : organisation du premier tour des élections législatives.

Le 18 juin : organisation du deuxième tour des élections législatives.

Le 24 juin : Fête de la Saint Jean autour du feu organisé par le Comité des fêtes au camping du Gourjatoux.

Le 24 juin : Kermesse organisé par l'Amicale laïque des Ecoles de la Gluère au camping d'Albon.

Juillet

Le 13 juillet : Feux d'artifice et bal organisé par le Comité des fêtes et la Mairie sur la place de la Mairie.

Août

Le 12 août : 6ième édition de la randonnée du circuit de la Gluère à la Myrtille et repas champêtre organisés par le Comité inter-Associations au camping du Gourjatoux.

Septembre

Le 17 septembre : 33e journées européennes du patrimoine organisées par Moulins & moulinages et la municipalité au Musée de La Neuve et à la salle des fêtes du Gourjatoux.

Octobre

Le 07 octobre : représentation théâtrale organisée par la CAPCA et la Mairie à la salle des fêtes du Gourjatoux.

Novembre

Le 11 novembre : Cérémonie de commémorative de l'Armistice au monument aux Morts.

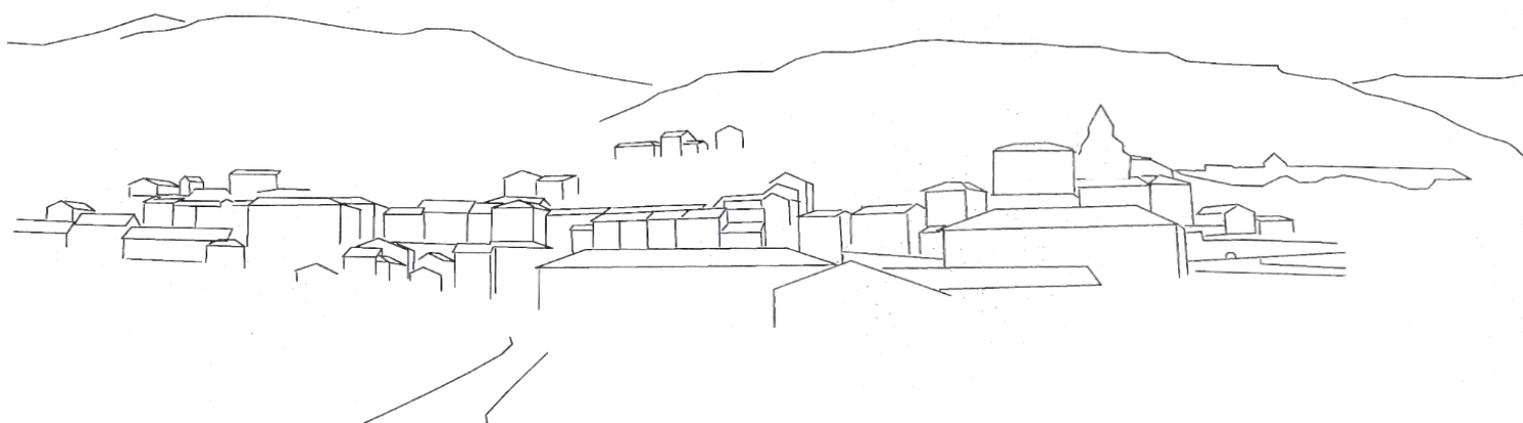
(Date à définir) : tournoi de coinche organisé par l'Amicale laïque des écoles de la Gluère à la salle des fêtes du Gourjatoux.

Le 26 novembre : repas du CCAS organisé par la municipalité à la salle des fêtes du Gourjatoux.

Décembre

Le 02 décembre : soirée au profit du Téléthon à la salle des fêtes du Gourjatoux.

(Date à définir) arbre de Noël organisé par l'Amicale laïque des écoles de la Gluère à la salle des fêtes du Gourjatoux.



Garage de La Source

Vente et réparation toutes marques auto
Matériel agricole et motoculture
Dépannage jour et nuit, vente de gaz domestique
Les Gauchères 07 190 Marcols les Eaux
Tel : 04 75 65 61 39 -mobile : 06 83 39 34 91

E.L.B.E Automatisme

E.U.R.L Laurent Blache
Régulation, instrumentation, automatisme, électronique
Électricité générale, énergies renouvelables
Rue des écoles 07 190 Marcols les Eaux
Tel : 04 75 29 63 52 - mobile : 06 07 05 72 25

Créardeche

Montage de permis de construire, création de plans
Aide à la création et à la gestion de site web
Le Monteil 07 190 Marcols les Eaux
Tel : 04 75 30 55 14

Taxi Ambulance de la Vallée

Philippe Blache - Nicolas Mounier
07 190 Marcols les Eaux – Saint Pierreville
07 360 Les Ollières sur Eyrieux
Tel : 04 75 65 69 67 ou 04 75 66 20 90

Secrétariat de mairie

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi, tous les matins de 08h30 à 12h00

Les lundis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h45

Coordonnées

Téléphone : 04 75 65 63 36

Courriel : ma-marco@inforoutes.fr - Site internet : marcols-les-eaux.fr

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture

Le mardi de 10h00 à 11h00

Le vendredi de 09h15 à 12h15

Coordonnées

Bibliothèque municipale, place de la mairie, 1^{er} étage

Téléphone : 04 75 65 63 36

Agence postale communale (APC)

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 08h30 à 11h50

Coordonnées

Agence postale communale, place de la mairie rez-de-chaussée

Téléphone : 04 75 65 62 60

Cabinet médical

Horaires d'ouverture

Consultations sur rendez-vous

Coordonnées

Docteur Diane Williot

Téléphone : 06 28 23 59 53

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)

Coordonnées

1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07

Courriel : agglo@privas-centre-ardeche.fr - Site internet : privas-centre-ardeche.fr